



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER
CIRCONSCRIPTION DE LA CÔTE-DU-SUD

2 MAI 2022

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER, LE 2 MAI 2022, À DIX-NEUF HEURES (19 h), AU CENTRE DE LOISIRS, SOUS LA PRÉSIDENTE DE RICHARD GALIBOIS, MAIRE.

Sont présents :

Monsieur Richard Galibois, maire

Mesdames et Messieurs les conseillers (ères) :

Claire Bossé

Michèle Lamonde

Jocelyn Lapointe

Chantal Godin

Mario Cantin

Ginette Rochefort

Secrétaire d'assemblée : Marie Eve Lampron

ORDRE DU JOUR, AVEC VARIA OUVERT

1. Ouverture
2. Ordre du jour
3. Procès-verbal d'avril 2022
4. Finances
 - 4.1 Approbation et dépôt des états financiers 2021
 - 4.2 Comptes
 - 4.3 Modification des responsables des comptes
5. Affaires nouvelles
 - 5.1 Proclamation de l'année 2022 année du jardin
 - 5.2 Plan de transport et stratégie de développement des services
 - 5.3 Projet de réinvestissement des surplus accumulés attribuable au MTQ
 - 5.4 Programme de soutien aux politiques familiales municipales – convention d'aide financière 2020-2023
6. Règlements – soumissions – contrats
 - 6.1 Achat de mobilier pour la caserne de pompiers
 - 6.2 Remplacement du plancher de la boutique souvenirs
 - 6.3 Contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL avec services connexes (v20-008)
 - 6.4 Contrat pour l'entretien paysager – Ferme horticole Lajoie
 - 6.5 Contrat de service – entretien ménager
 - 6.6 Embauche de Mme Nathalie Michaud
 - 6.7 Contrat pour la ventilation de la caserne de pompiers – évacuation des gaz
7. Urbanisme
 - 7.1 Dépôt du procès-verbal de la réunion de comité d'urbanisme du 26 avril 2022
 - 7.2 Rénovation – 204-206, boulevard Blais ouest
 - 7.3 Rénovation – 237, boulevard Blais est
 - 7.4 Rénovation – 410, boulevard Blais ouest
 - 7.5 Construction – lot 3 476 653, rue Principale ouest
8. Correspondance
9. Rapports des comités
10. Période de questions
11. Clôture de la séance



N° de résolution
ou annotation

2022-077

2022-078

2022-079



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

2. ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR MICHÈLE LAMONDE
APPUYÉ PAR MARIO CANTIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE

3. PROCÈS-VERBAUX D'AVRIL 2022

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 4 avril 2022;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture des procès-verbaux;

IL EST PROPOSÉ PAR JOCELYN LAPOINTE
APPUYÉ PAR CHANTAL GODIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance du 4 avril 2022.

ADOPTÉE

4. FINANCES

4.1 APPROBATION ET DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2021

Considérant que le conseil a reçu les états financiers peu de temps avant la séance du conseil, il a été décidé de reporter le dépôt à la séance suivante.

4.2 COMPTES

CONSIDÉRANT QUE le Conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances précédentes;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a reçu et pris connaissance de la liste de la rémunération mensuelle des employés et élus municipaux avant la tenue de la présente séance.

QUE le Conseil approuve des déboursés pour un total de 84 367,81 \$ incluant les salaires bruts pour la période du 1er au 30 avril 2022 dont le paiement est fait avec les chèques nos C2208526 à C22085554, les paiements Internet nos L2200085 à L2200098.

IL EST PROPOSÉ PAR GINETTE ROCHEFORT
APPUYÉ PAR CLAIRE BOSSÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer et d'autoriser le paiement des comptes.

Je soussignée, Marie Eve Lampron, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Berthier-sur-Mer, certifie que la municipalité de Berthier-



N° de résolution
ou annotation

2022-080

2022-081



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

sur-Mer dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant de 84 367,81 \$.

ADOPTÉE

4.3 MODIFICATION DES RESPONDABLES DES COMPTES

CONSIDÉRANT la démission de Mme Isabelle Mercier;

IL EST PROPOSÉ PAR CHANTAL GODIN
APPUYÉ PAR JOCELYN LAPOINTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER le maire, Richard Galibois, avec la directrice générale, Marie Eve Lampron à signer conjointement par signature manuscrite ou électronique pour et au nom de la Municipalité tous les documents légaux, ceux reliés aux transactions, les contrats et tous autres documents nécessaires à la conduite de l'administration municipale;

DE RETIRER Isabelle Mercier en tant qu'administratrice principale de l'Accès D Affaires;

DE NOMMER Marie-Eve Lampron administratrice principale de l'Accès D Affaires;

DE FERMER la carte de crédit Visa Desjardins appartenant à Isabelle Mercier;

D'ANNULER la carte d'accès de la municipalité appartenant à Isabelle Mercier;

D'ÉMETTRE une nouvelle carte d'accès au nom de Marie-Eve Lampron, directrice générale.

ADOPTÉE

5. AFFAIRES NOUVELLES

5.1 PROCLAMATION DE L'ANNÉE 2022 ANNÉE DU JARDIN

ATTENDU QUE l'Année du jardin 2022 célèbre le centenaire du secteur de l'horticulture du Canada ;

ATTENDU QUE les jardins et le jardinage contribuent à la qualité de vie des citoyens de notre municipalité et de nos communautés et créant des endroits sains pour rassembler les gens ;

ATTENDU QUE les jardins et le jardinage nous ont aidés à relever les défis sans précédent de la pandémie COVID-19 ;

ATTENDU QUE l'Année du Jardin 2022 mettra en valeur et célébrera l'importante contribution de nos organisations locales de jardinage et des professionnels de l'horticulture et des entreprises horticoles locales.

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MICHÈLE LAMONDE,
APPUYÉ PAR CLAIRE BOSSÉ,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité de Berthier-sur-Mer proclame 2022 Année du jardin en célébration de la contribution des jardins et du jardinage au développement de notre pays, notre municipalité et à la vie de nos citoyens et citoyennes en termes de santé, de qualité de vie et de défis environnementaux ; et

QUE le samedi précédant la fête des pères, le 19 juin en 2022, soit reconnu comme la Journée du jardin à Berthier-sur-Mer comme legs de l'Année du jardin 2022 du Canada; et

QUE la municipalité de Berthier-sur-Mer s'engage à être une Ville amie du jardin qui appuie le développement de sa culture jardin et est fière d'avoir, en plus d'un comité d'embellissement qui veille à ce que les lieux publics de la



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

municipalité soient accueillant, un jardin communautaire comptant seize parcelles et des bacs potagers dans différents lieux de la municipalité;

QUE toutes les municipalités du Canada SOIENT INVITÉES à proclamer et à promouvoir l'Année du jardin 2022 dans leurs municipalités respectives, et qu'une copie de cette résolution soit fournie à la FCM, à cette fin.

ADOPTÉE

5.2 PLAN DE TRANSPORT ET STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DES SERVICES

CONSIDÉRANT que Berthier-sur-Mer, à titre de municipalité mandataire (13351), a confié à Transbélumont inc., organisme délégué, le mandat d'effectuer le transport adapté pour les municipalités de Berthier-sur-Mer, Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud et Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité mandataire a adopté un plan de transport en transport adapté pour l'année 2022, par la résolution numéro 2022-034;

CONSIDÉRANT QUE Transbélumont inc. a déposé une mise à jour de son plan de transport en mars 2022 laquelle prévoit :

1. Populations desservies
En 2021, 1670 transports ont été comptabilisés et il est prévu d'effectuer 5653 transports en 2022.
2. Contributions des municipalités en 2022 :
 - Berthier-sur-Mer 8 916 \$,
 - Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, 8 824 \$, et
 - Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, pour une somme de 4 997\$.Ce calcul est effectué au prorata de la population par municipalité.

CONSIDÉRANT que la municipalité de Berthier-sur-Mer est en accord avec ledit plan;

2022-082

IL EST PROPOSÉ PAR JOCELYN LAPOINTE
APPUYÉ PAR CHANTAL GODIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'ADOPTER la mise à jour dudit plan de transport proposé par Transbélumont inc.

ADOPTÉE

5:3 PROJET DE RÉINVESTISSEMENT DES SURPLUS ACCUMULÉS ATTRIBUABLE AU MTQ

En référence à la grille de calcul de la part des surplus attribuable au MTQ pour le transport adapté pour l'année 2020 au montant de 2 314 \$, nous proposons le plan de réinvestissement suivant :

- Fonds de roulement et augmentation des dépenses d'exploitation.

2022-083

IL EST PROPOSÉ PAR MICHÈLE LAMONDE
APPUYÉ PAR MARIO CANTIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'ACCEPTER le projet de réinvestissement tel que proposé ;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution au ministère des Transports du Québec et aux municipalités participantes, soit Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud et Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

2022-084

2022-085

2022-086



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

5.4 PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES - CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE 2020-2023

ATTENDU QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à :

- Augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;
- Appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour.

ATTENDU QUE la municipalité de Berthier-sur-Mer a présenté en 2020-2021 une demande d'appui financier admissible pour l'élaboration ou la mise à jour d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

ATTENDU QUE la municipalité de Berthier-sur-Mer désire toujours participer au Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

IL EST PROPOSÉ PAR GINETTE ROCHEFORT,
APPUYÉ PAR MICHÈLE LAMONDE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER Madame Marie-Eve Lampron, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, au nom de la municipalité de Berthier-sur-Mer, la convention de modification de la convention d'aide financière 2020-2023 dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales.

DE TRANSMETTRE la présente résolution au ministère de la Famille.

ADOPTÉE

6. RÈGLEMENTS – SOUMISSIONS – CONTRATS

6.1 ACHAT DE MOBILIER POUR LA CASERNE DE POMPIERS

CONSIDÉRANT la nécessité d'avoir du mobilier de rangement dans la nouvelle caserne de pompierS;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de l'entreprise Ébénisterie Architecturale Blais au montant de 5 890 \$ plus taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR JOCELYN LAPOINTE,
APPUYÉ PAR CHANTAL GODIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE PROCÉDER à l'achat d'un mobilier de rangement proposé par Ébénisterie Architecturale Blais au montant de 5 890 \$ plus taxes, tel que prévu à la soumission datée du 28 avril 2022.

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à signer, au nom de la Municipalité, les documents contractuels et à procéder au paiement.

ADOPTÉE

6.2 REMPLACEMENT DU PLANCHER DE LA BOUTIQUE SOUVENIRS

CONSIDÉRANT QUE le plancher de la boutique souvenirs située au 101 rue de la Marina a atteint sa durée de vie utile;

CONSIDÉRANT la soumission no 1182 de l'entreprise Tapis Montmagny pour les matériaux et la main d'œuvre pour un montant de 5 637,41 \$ plus taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR CLAIRE BOSSÉ,



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

APPUYÉ PAR GINETTE ROCHEFORT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'OCTROYER le contrat de remplacement du plancher de la boutique à l'entreprise Tapis Montmagny au montant de 5 637,41 \$ plus taxes, tel que prévu à la soumission no 1182 datée du 12 avril 2022.

ADOPTÉE

6.3 CONTRAT DE FOURNITURE DE LUMINAIRES DE RUES AU DEL AVEC SERVICES CONNEXES (V20-008)

CONSIDÉRANT QUE l'article 14.7.1 du *Code municipal du Québec* prévoit qu'une municipalité peut conclure avec la Fédération québécoise des municipalités (ci-après « FQM ») une entente ayant pour but l'achat de matériel ou de matériaux, l'exécution de travaux ou l'octroi d'un contrat d'assurance ou de fourniture de services par la FQM au nom de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a lancé un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL incluant l'installation et les services écoénergétiques et de conception (ci-après l'« Appel d'offres ») au bénéfice des municipalités qui désiraient participer à l'achat regroupé en découlant;

CONSIDÉRANT QU'Énergère inc. a déposé la soumission ayant obtenu le pointage le plus élevé et s'est vue adjuger un contrat conforme aux termes et conditions de l'Appel d'offres de la FQM;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adhéré au programme d'achat regroupé découlant de l'Appel d'offres puisqu'elle a conclu une entente à cette fin avec la FQM (ci-après l'« Entente »);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu d'Énergère inc., conformément aux termes de l'Appel d'offres, une étude d'opportunité qui a été raffinée et confirmée par une étude de faisabilité datée du 18 avril 2022 décrivant les travaux de conversion des luminaires de rues au DEL ainsi que leurs coûts n'excédant pas les prix proposés à la soumission déposée par Énergère inc. tout en établissant la période de récupération de l'investissement (l'« Étude de faisabilité »);

CONSIDÉRANT QUE l'Étude de faisabilité fait également mention de mesures « hors bordereau » s'ajoutant au prix unitaire maximum soumis par Énergère inc. dans le cadre de l'Appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE les frais découlant des mesures « hors bordereau » doivent être engagés pour des prestations ou biens supplémentaires devant être fournis pour assurer l'efficacité des travaux de conversion et sont afférentes à des conditions propres à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble de ces mesures « hors bordereau » constituent des accessoires aux prestations devant être rendues par Énergère inc. dans le cadre de l'Appel d'offres et n'en changent pas la nature et doivent, par conséquent, être considérées comme une modification au contrat en vertu de l'article 6.9 de l'Appel d'offres et de l'article 938.0.4 du *Code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est satisfaite des conclusions de l'Étude de faisabilité et accepte d'octroyer et de payer à Énergère inc. les mesures « hors bordereau » prévues ci-après en tant que modification au contrat;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire effectuer les travaux de conversion de luminaires de rues au DEL et ainsi contracter avec Énergère inc. à cette fin, tel que le prévoit l'Entente;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité autorise la réalisation des travaux de conversion de luminaires de rues au DEL visés par l'Étude de faisabilité;

IL EST PROPOSÉ PAR JOCELYN LAPOINTE,
APPUYÉ PAR MICHÈLE LAMONDE

2022-087



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil autorise la réalisation des travaux de construction découlant de l'Étude de faisabilité;

QUE le conseil est autorisé à octroyer un contrat à Énergère inc. afin que soient réalisés les travaux de conversion de luminaires de rues au DEL et les services connexes prévus à l'Appel d'offres et à l'Étude de faisabilité reçue par la Municipalité ;

QUE le conseil approuve la réalisation et le paiement des prestations supplémentaires ci-après énoncées et devant être traitées à titre de mesure « hors bordereau » :

- Remplacement de 6 fusibles (excluant les porte-fusibles), au montant de 89,64 \$, étant entendu que ces données sont estimées et que la municipalité établira le montant payable en fonction du nombre réel de fusibles remplacés;
- Remplacement de 17 porte-fusibles simples (incluant les fusibles), au montant de 1 128,80 \$, étant entendu que ces données sont estimées et que la municipalité établira le montant payable en fonction du nombre réel de porte-fusibles simples remplacés;
- 9 câblages (poteaux de bois) munis seulement, au montant de 834,39 \$, étant entendu que ces données sont estimées et que la municipalité établira le montant payable en fonction du nombre réel de câblages remplacés;

QUE Madame Marie-Ève Lampron, directrice générale, soit autorisée à signer, pour le compte de la Municipalité, un contrat avec Énergère inc. en utilisant le modèle prévu à l'Annexe 4 de l'Appel d'offres, sous réserve d'adaptations, et tout addenda concernant la réalisation des mesures « hors bordereau » prévues à la présente résolution et qu'elle soit autorisée à accomplir toute formalité découlant de l'Appel d'offres ou de ce contrat, tel que modifié par addenda, le cas échéant ;

QUE le conseil est autorisé à déboursier une somme de 41 967,80 \$, plus les taxes applicables, découlant du contrat, tel que modifié, conclu avec Énergère inc.;

ADOPTÉE

6.4 CONTRAT POUR L'ENTRETIEN PAYSAGER – FERME HORTICOLE LAJOIE

Proposition datée du 21 février 2022 de la Ferme horticole Lajoie pour l'entretien paysager pour l'été 2022 du bureau municipal, du parc des armoiries, des sorties est et ouest de la municipalité, du parc fluvial et du parc du Faubourg pour un montant de 3 821 \$ plus taxes;

Proposition datée du 21 février 2022 de la Ferme horticole Lajoie pour du terreau et des fleurs au parc fluvial et à la plage pour un montant de 3 200 \$ plus taxes;

Proposition datée du 17 mars 2022 de la Ferme horticole Lajoie pour l'aménagement complet du parc des Armoiries pour un montant de 5 534,52 \$ plus taxes;

Proposition datée du 26 novembre 2021 de la Ferme horticole Lajoie pour la préparation des jardinières 2022 au montant de 1 398,96 \$ plus taxes;

Proposition datée du 12 janvier 2022 de la Ferme horticole Lajoie pour les pots fleuris de la municipalité au montant de 1 264,84 \$ plus taxes;



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

IL EST PROPOSÉ PAR CLAIRE BOSSÉ,
APPUYÉ PAR MARIO CANTIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER les différentes offres de services reçues pour un total de
12 555,52 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

6.5 CONTRAT DE SERVICE – ENTRETIEN MÉNAGER

CONSIDÉRANT l'offre de service de Mme Élie-Kate Pelletier-Vézina pour
l'entretien ménager des immeubles de la municipalité, du parc fluvial ainsi que
toutes autres tâches connexes visant le bon fonctionnement de la municipalité.

2022-089

IL EST PROPOSÉ PAR CHANTAL GODIN
APPUYÉ PAR MICHÈLE LAMONDE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE CONCLURE un contrat de service avec Mme Élie-Kate Pelletier-Vézina pour
l'entretien des immeubles de la municipalité, du parc fluvial et toutes autres
tâches connexes selon l'entente intervenue.

D'AUTORISER la directrice générale à signer ledit contrat.

ADOPTÉE

6.6 EMBAUCHE DE MME NATHALIE MICHAUD AU POSTE DE TECHNICIENNE COMPTABLE

CONSIDÉRANT la démission de Mme Isabelle Mercier;

CONSIDÉRANT QUE Mme Nathalie Michaud a les compétences nécessaires pour
occuper le poste de technicienne comptable;

2022-090

IL EST PROPOSÉ PAR JOCELYN LAPOINTE,
APPUYÉ PAR CLAIRE BOSSÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

PROCÉDER à l'embauche de Mme Nathalie Michaud à titre de technicienne
comptable selon les conditions de travail établies;

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer le contrat de travail;

DE NOMMER Mme Nathalie Michaud comme deuxième administratrice de
l'AccèsD Affaires;

ADOPTÉE

6.7 CONTRAT POUR LA VENTILATION DE LA CASERNE DE POMPIERS – ÉVACUATION DES GAZ

Proposition de la compagnie Ghislain Vézina entrepreneur électricien pour la
ventilation de la nouvelle caserne de pompiers afin de détecter de d'évacuer du
monoxyde de carbone

2022-091

IL EST PROPOSÉ PAR GINETTE ROCHEFORT,
APPUYÉ PAR CHANTAL GODIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

ACCORDER à la compagnie Ghislain Vézina entrepreneur électricien le contrat
pour la ventilation de la nouvelle caserne de pompiers afin de détecter de
d'évacuer du monoxyde de carbone au montant de 5 995 \$ plus taxes, tel que
prévu à la soumission datée du 2 mai 2022.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

2022-092

2022-093

2022-094



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

6.8 CONTRAT ÉMONDAGE

Proposition de la compagnie Élite Aménagement pour des travaux d'émondage au parc fluvial et sur la rue Principale.

IL EST PROPOSÉ PAR CLAIRE BOSSÉ,
APPUYÉ PAR MICHÈLE LAMONDE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

ACCORDER le contrat d'émondage à la compagnie Élite Aménagement pour des travaux au parc fluvial et sur la rue Principale au montant de 1 563,67 \$ taxes incluses, tel que mentionné au contrat de service envoyé le 2 mai 2022.

ADOPTÉE

7. URBANISME

7.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE COMITÉ D'URBANISME DU 26 AVRIL 2022

La directrice générale et greffière-trésorière dépose au Conseil le procès-verbal de la réunion du comité d'urbanisme du 26 avril 2022.

7.2 RÉNOVATION – 204-206, BOULEVARD BLAIS OUEST

Rénovation du bâtiment principal par l'ajout d'une toiture permanente en tôle émaillée sur les terrasses situées en cour avant ainsi que l'agrandissement du bâtiment principal au deuxième étage en cour arrière. Le revêtement extérieur du bâtiment sera modifié en entier par l'ajout de pierres et de canexel.

CONSIDÉRANT QUE la rénovation respecte l'ensemble des critères associés au PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été présenté au comité consultatif d'urbanisme du 26 avril et qu'il recommande ladite rénovation du bâtiment principal.

IL EST PROPOSÉ PAR JOCELYN LAPOINTE,
APPUYÉ PAR MICHÈLE LAMONDE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'APPROUVER le projet de rénovation du bâtiment principal, le tout tel que le plan de Karine Boucher déposé le 5 avril 2022.

ADOPTÉE

7.3 RÉNOVATION – 237, BOULEVARD BLAIS EST

Rénovation du bâtiment principal par l'ajout d'une toiture à trois (3) versants sur la façade arrière ainsi que le remplacement des fenêtres et de la porte arrière sur l'annexe ouest du bâtiment.

CONSIDÉRANT QUE la rénovation respecte l'ensemble des critères associés au PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été présenté au comité consultatif d'urbanisme du 26 avril et recommande de reporter la décision à la prochaine rencontre du CCU dans le but d'obtenir davantage de renseignements relativement à la situation actuelle dudit bâtiment.

IL EST PROPOSÉ

DE REPORTER à la prochaine séance du Conseil municipal, la demande de projet de rénovation du bâtiment principal, le tout tel que le plan de France Gagnon déposé le 31 mars 2022 et du courriel de Daniel Guillemette daté du 29 avril 2022.



N° de résolution
ou annotation

2022-095

2022-096



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

ADOPTÉE

7.4 RÉNOVATION – 410, BOULEVARD BLAIS OUEST

Rénovation par l'ajout de sept (7) lucarnes au deuxième étage de la résidence unifamiliale isolée.

CONSIDÉRANT QUE la rénovation respecte l'ensemble des critères associés au PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été présenté au comité consultatif d'urbanisme du 26 avril et qu'il recommande ladite rénovation du bâtiment principal.

IL EST PROPOSÉ PAR MICHÈLE LAMONDE,
APPUYÉ PAR CHANTAL GODIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'APPROUVER le projet de rénovation du bâtiment principal, le tout tel que le plan de Jean Marcon déposé le 14 avril 2022.

ADOPTÉE

7.5 CONSTRUCTION – LOT 3 476 653, RUE PRINCIPALE OUEST

Construction d'une résidence unifamiliale isolée possédant un étage et qui aura un revêtement extérieur de tôle émaillée et de bardeau d'asphalte. La hauteur totale du bâtiment sera de 8,58 mètres.

CONSIDÉRANT QUE la rénovation respecte l'ensemble des critères associés au PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été présenté au comité consultatif d'urbanisme du 26 avril et qu'il recommande ladite construction de la résidence unifamiliale isolée sur le lot 3 476 653, rue Principale Ouest avec la condition suivante :

- La coupe d'arbres doit se limiter à la superficie qui sera construite sur la propriété.

IL EST PROPOSÉ PAR CLAIRE BOSSÉ,
APPUYÉ PAR MICHÈLE LAMONDE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'APPROUVER le projet tout en respectant la condition du comité consultatif d'urbanisme, le tout tel que le plan de Danielle Lauzon déposé le 14 avril 2022.

ADOPTÉE

8. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'a été reçue.

9. RAPPORTS DES COMITÉS

Mme Claire Bossé mentionne que le comité d'embellissement travaille très fort pour embellir la municipalité. Nous nous sommes d'ailleurs inscrits aux Fleurons du Québec qui offre de l'aide pour améliorer nos installations.

M. Jocelyn Lapointe indique que la signature des documents pour la transaction avec la Corporation du Havre sera faite sous peu.

M. Mario Cantin souligne que le lancement des Fêtes du 350^e de la municipalité a eu lieu la semaine passée et a été bien accueillie tant par les citoyens que par les journalistes. Ceux qui désirent visionner le lancement, il est disponible tant sur



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

la page Facebook que sur le site internet du 350^e. Il rappelle que le concours d'énigme est toujours en cours. L'assemblée générale annuelle de la Corporation touristique aura lieu le 12 mai prochain.

Mme Michèle Lamonde indique que la date de tombée pour la remise des textes pour le prochain Berthelais est le 15 mai prochain. Elle conclut en mentionnant que la résolution en lien avec l'année du jardin découle d'une recommandation des Fleurons du Québec et du jardin communautaire.

10. PÉRIODE DE QUESTION

Mme Marie Tanguay demande si la conversion des luminaires au DEL sera fait partout dans la municipalité.

Mme Denise Côté suggère, comme moyen de financement pour les fêtes du 350^e, qu'un macaron soit vendu aux gens qui voudront accéder au Parc fluvial le 24 juin prochain.

M. Éric Desrosiers demande s'il est prévu que des lampadaires soient ajoutés sur la rue Principale.

Mme Renée Audet demande que les poubelles et les toilettes soient installées plus tôt cette année à la plage car il y a déjà des visiteurs sur les lieux. Elle mentionne qu'il serait pertinent de mettre des ralentisseurs dans le stationnement et du calcium pour la poussière.

11. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de la séance.

Il est 19 h 34.

Président :

Secrétaire d'assemblée :



**Procès-verbal des délibérations du Conseil
de la municipalité de Berthier-sur-Mer**

Page laissée intentionnellement vide

N° de résolution
ou annotation

Page laissée intentionnellement vide

Page 12 de 12 Séance du 2 mai 2022